morges
VILLE DE MORGES

PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

N° 46/10.08

DEMANDE D'UN CREDIT D'ENTRETIEN DE CHF 550'000.00 POUR LE THEATRE DE BEAUSOBRE

Municipalité en corps

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 1er octobre 2008

Première séance de commission : lundi 20 octobre 2008, à 18 h 30 au secrétariat du théâtre

TABLE DES MATIERES

1 PRÉAMBULE 3

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX 3

2.1 Équipements et mobilier 3

Remplacement de la régie lumière 3
Motorisation des perches 3
Remplacement des pendrillons de la scène 4
Remplacement de fauteuils 4

2.2 Équipement de sécurité 4

Sécurisation des coulisses sur la scène 4
Sonorisation de sécurité dans le théâtre, le hall et les sous-sols 4

2.3 Installations électriques 4

Mise en conformité des installations électriques 4
Eclairage de la salle 5

2.4 Informatique et matériel de présentation 5

Beamer et écran de rétroprojection 5
Système de visualisation dans le grand hall d'accueil 5
Réseau Wi-Fi pour le théâtre et les foyers 5

2.5 Adaptation des locaux 5

Boucle à induction magnétique (BIM) : installation d'écoute pour malentendants 5

2.6 Aménagements extérieurs 6

Aire de livraison camion et portail 6
Bassin devant entrée théâtre 6

2.7 Divers et imprévus 6

Honoraires spécialistes 6
Travaux accessoires, divers et imprévus 7

3 ESTIMATION DES COÛTS 7

3.1 Devis estimatif 7

3.2 Aspect financier 8

4 PROGRAMME 8

5 DIVERS 8

5.1 Projets à venir 8

Panneaux solaires en toiture 8
Rénovation des foyers 8

5.2 Problèmes en suspens 9

Locaux pour l'administration du théâtre 9

5.3 Projet abandonné 9

Climatisation de la salle 9

6 CONCLUSION 9

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Dans le cadre de la réalisation du Complexe de Beausobre, le théâtre et les foyers ont été inaugurés en 1986. Le théâtre et les foyers ont accueilli depuis 22 ans plus de 2 millions de personnes et passé le cap des 1'500 spectacles pour la programmation théâtrale.

Depuis sa construction, différents préavis ont rendu possible notamment l'activité théâtrale avec ses exigences artistiques, administratives et techniques. Il est à noter qu'à l'origine, l'équipement n'a pas été prévu pour une activité aussi intense. Aussi, il a fallu progressivement créer les conditions de gestion et les améliorations techniques nécessaires.

Les techniques, de même que les normes, évoluent en permanence. Aujourd'hui, le Théâtre de Beausobre doit s'adapter à ces nouvelles donnes, notamment pour ce qui est de la sécurité, ainsi qu'aux attentes des artistes. Le théâtre doit également offrir à son public les meilleures conditions d'accueil et d'écoute possibles.

Ces travaux d'équipement conséquents ne peuvent être pris en charge par l'enveloppe budgétaire courante. Le présent préavis propose donc une mise à niveau des installations techniques et une mise en conformité des conditions de sécurité du public et des employés du théâtre.

Notre qualité de propriétaire, d'exploitant et d'employeur nous impose de maîtriser l'ensemble de la sécurité de l'immeuble. Nous devons également prévenir les accidents et les maladies professionnels. Les lois, règlements, normes, directives et autres ordonnances de prévention des incendies et des accidents sont applicables pour les constructions. La Loi sur l'assurance-accidents (LAA) et l'Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnels (OPA) sont notamment applicables pour le personnel.

Au nom de l'intégration, un accent est également porté sur l'accessibilité des lieux aux personnes malentendantes. Il est également prévu des travaux d'amélioration et de rafraîchissement des aménagements extérieurs aux deux entrées du théâtre, soit l'entrée principale et l'entrée de service pour l'acheminement du matériel de scène.

Procédant par étape et par ordre de priorité, la Municipalité prévoit d'entreprendre, dans un deuxième temps, la rénovation des foyers avec les mêmes standards prévus que pour le théâtre.

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 Équipements et mobilier

Remplacement de la régie lumière

La régie lumière connaît des problèmes techniques importants et nécessite des révisions de plus en plus fréquentes et onéreuses. Pour des questions principalement de fiabilité, il est nécessaire de prévoir le remplacement de cette installation maintenant obsolète.

Motorisation des perches

Les perches 16,17 et 18 sont équipées d'un treuil à manivelle ne pouvant supporter que 100 kg.

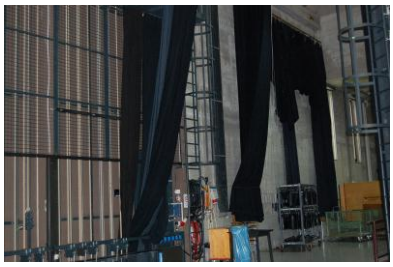

Les contraintes actuelles pour le matériel suspendu sont supérieures. Compte tenu de la vétusté des treuils actuels, les perches manuelles devront être remplacées par une installation motorisée pouvant supporter des charges de 250 kg.

Remplacement des pendrillons de la scène

Les pendrillons sont les rideaux latéraux (noirs) de la scène. Ces rideaux sont usés, abîmés et ont perdu leur traitement ignifuge; ils ne sont donc plus conformes. Leur remplacement est nécessaire pour des questions de sécurité et d'esthétique.

Remplacement de fauteuils

Chaque année, nous procédons à la restauration d'un certain nombre de fauteuils du théâtre. Vieillissement oblige, ce travail devient, chaque année, plus conséquent. Nous proposons de procéder à une étape plus importante pour retrouver un certain équilibre et alléger le travail courant pour les années à venir. La restauration d'une cinquantaine de sièges ainsi que le remplacement d'une quinzaine de coques sont donc prévus pour cette étape.

2.2 Équipement de sécurité

Sécurisation des coulisses sur la scène

Les conditions de travail dans les coulisses surplombant la scène ne sont pas suffisantes. Les manutentions dans les faux-plafonds, tels que la suspension de haut-parleurs ou le changement d'ampoules par exemple, sont actuellement risquées.

Il est prévu de compléter les passerelles existantes pour assurer les conditions de sécurité adéquates dans ces lieux. Les passerelles seront munies d'une main courante pour assurer les personnes.

Sonorisation de sécurité dans le théâtre, le hall et les sous-sols

Actuellement, nous n'avons aucun système d'annonce d'urgence en cas de problèmes graves dans la grande salle et dans les foyers. Nous proposons la pose d'une installation de sonorisation de sécurité dans le théâtre, le grand hall d'accueil et les locaux des sous-sols.

Cette installation permet notamment de répondre aux standards applicables dans les salles de spectacles ou les lieux accueillant un grande nombre de personnes.

La boucle à induction magnétique (BIM, cf. chap.2.5) sera également branchée sur ce dispositif.

2.3 Installations électriques

Mise en conformité des installations électriques

L'Ordonnance sur les Installations à Basse Tension (OIBT) du 7 novembre 2001 prévoit que le propriétaire, ou un représentant désigné par lui, veille à ce que l'installation électrique réponde en tout temps aux exigences requises. Depuis le 1er janvier 2007, nos installations sont contrôlées périodiquement par une société indépendante; les installations du théâtre doivent être contrôlées tous les 5 ans.

Le contrôle OIBT du théâtre a été effectué mi-juillet 2008; nous disposons de trois mois pour effectuer les travaux dès réception. Les retouches à effectuer sont relativement minimes pour ce bâtiment

Eclairage de la salle

Les luminaires de la salle datent de la construction, les douilles et le câblage du système sont usés. Cette usure est normale mais les luminaires ne sont plus conformes (problématique OIBT). Hors d'atteinte et hors d'usage, une partie de l'éclairage a déjà dû être débranché.

Une adaptation pièce par pièce a été initialement imaginée, elle s'avère toutefois plus coûteuse qu'un remplacement.

2.4 Informatique et matériel de présentation

Beamer et écran de rétroprojection

De plus en plus d'utilisateurs du théâtre nous demandent de disposer d'une installation capable de diffuser des présentations par film numérique ou par power-point. Il est nécessaire de compléter notre équipement par l'acquisition d'un beamer (projecteur numérique) et d'un écran de rétroprojection.

Système de visualisation dans le grand hall d'accueil

Le grand hall d'accueil peut être agrémenté d'écrans qui permettront de donner de multiples informations et de promouvoir les événements à venir. Ce type d'équipement fait partie des nouvelles attentes du public.

Réseau Wi-Fi pour le théâtre et les foyers

Les artistes de même que les conférenciers demandent régulièrement des connexions Internet pour travailler avec leurs ordinateurs portables.

Cette prestation est assurée de cas en cas sur demande mais nécessite à chaque fois une mise en place délicate et fastidieuse. Nous devons fournir, de manière plus efficace et spontanée, cette prestation maintenant indispensable.

Nous proposons dès lors d'équiper le bureau du théâtre, le bar et les loges des artistes d'une installation de réseau Wi-Fi avec accès Internet.

Par économie de moyens, nous proposons d'équiper simultanément le théâtre, les loges et les foyers. Une couverture générale peut être assurée par cinq antennes: trois pour la partie théâtre et deux autres pour les foyers.

Pour des raisons sécuritaires, ce réseau sera autonome et ne sera en aucun cas connecté au réseau communal. Les accès seront strictement limités aux particuliers par des codes renouvelés régulièrement; le réseau Wi-Fi ne sera donc pas accessible au public.

2.5 Adaptation des locaux

Boucle à induction magnétique (BIM) : installation d'écoute pour malentendants

Au nom de l'intégration, ce système d'écoute collective équipe déjà de nombreux lieux publics (églises, cinémas, etc.).

La Boucle à induction magnétique (BIM) apporte un confort indéniable aux personnes malentendant(e)s, dont le nombre ne cesse de croître. Il existe de nombreuses formes et degrés de surdité; une personne sur dix souffre d'une audition altérée.

Grâce aux avancées technologiques, nous pouvons offrir la possibilité aux spectateurs malentendants de profiter, eux aussi, du plaisir du théâtre. Nous proposons dès lors l'installation d'une Boucle à induction magnétique (BIM); celle-ci permettra une meilleure audition aux personnes porteuses de prothèses auditives.

Pour des raisons de coûts de mise en place, l'installation sera limitée à la partie centrale de la salle (cf. plan ci-après).

Le son est fortement amplifié et le courant qui passe dans le câble génère un champ magnétique à l'intérieur de la zone encerclée par le câble. Ce champ magnétique est capté par un récepteur, logé dans les prothèses auditives. Pour cela, les malentendants doivent toutefois être équipés du modèle de prothèse auditive adéquat.

Le Temple est déjà équipé de ce type d'installation. De nombreux systèmes existent; l'installation qui sera choisie pour le théâtre a valeur de test. Si le système donne satisfaction, nous pourrions imaginer d'étendre ultérieurement la zone de diffusion dans la salle et d'équiper de la même manière les foyers.

Pour ce projet, nous avons collaboré avec l'association faîtière des groupes de malentendants "Forom Ecoute". Cette association peut allouer une aide financière pouvant aller jusqu'à CHF 1'000.00 pour ce type d'installation; une demande lui sera faite en temps utile.

2.6 Aménagements extérieurs

Aire de livraison camion et portail

L'aire de livraison du matériel de scène pose de nombreux problèmes. La livraison du matériel de scène s'effectue par des camions de 40 tonnes. Les camions accèdent au bâtiment en effectuant une longue marche arrière.

L'accès doit être condamné par une barrière pour des raisons de sécurité et empêcher le public de stationner dans cette zone. Par manque de visibilité et mal situé, le potelet de la barrière est régulièrement fauché. Il en est de même pour le bloc moteur de la barrière situé en bordure de voie ; ce dernier est toutefois plus épargné.

L'aire de stockage des conteneurs doit être revue par la même occasion. Nous proposons dès lors un nouvel aménagement dans la zone du portail ; en améliorant l'espace de manœuvre des camions, nous préserverons le matériel communal.

L'accès des véhicules de l'Office des espaces publics sur le terrain de sport au sud (basket), actuellement verrouillé par une benne, sera lui aussi revu. La benne des déchets verts sera enlevée. Une nouvelle aire de conteneurs sera aménagée le long du chemin d'accès pour en permettre le ramassage avec le nouveau camion de la voirie. Les trois places pour personnes handicapées sont maintenues (cf. plan ci-après).

Bassin devant entrée théâtre

Le bassin devant l'entrée du théâtre mérite un rafraîchissement. Les éléments du pourtour doivent être changés (traverses CFF en chêne). La fontaine et le bassin sont maintenus; une composition florale assortie de graminées s'accordera à l'ensemble pierreux et offrira une meilleure transparence visuelle.

2.7 Divers et imprévus

Honoraires spécialistes

Divers honoraires de spécialistes seront nécessaires pour les travaux d'installation projetés tels qu'un acousticien, un ingénieur en technique du bâtiment, etc.

Travaux accessoires, divers et imprévus

Ce poste regroupe les divers travaux accessoires inhérents aux différentes interventions projetées (adaptation du bâtiment, retouches, etc.) ainsi que 5 % d'imprévus calculés sur le montant total des travaux.

3 ESTIMATION DES COÛTS

3.1 Devis estimatif

Les montants des travaux principaux ont été obtenus sur la base d'offres d'entreprises.

DEVIS ESTIMATIF		**Total TTC**	**550'000.00**	**100%**
3.1.1	**Équipements et mobilier**	**CHF**	**73'000.00**	**13%**
	Remplacement de la régie lumière	CHF	22'000.00	4%
	Motorisation des perches 16, 17 et 18	CHF	30'000.00	5%
	Remplacement des pendrillons de la scène	CHF	8'000.00	1%
	Remplacement des fauteuils	CHF	13'000.00	2%
3.1.2	**Équipement de sécurité**	**CHF**	**215'000.00**	**39%**
	Caillebotis sur la scène et les faux-plafonds	CHF	118'000.00	21%
	Sonorisation de sécurité dans le théâtre, le hall et les sous-sols	CHF	97'000.00	18%
3.1.3	**Installations électriques**	**CHF**	**40'000.00**	**7%**
	Mise en conformité		10'000.00	2%
	Eclairage de la salle	CHF	30'000.00	5%
3.1.4	**Informatique et matériel de projection**	**CHF**	**95'000.00**	**17%**
	Achat d'un beamer et d'un écran de rétro-projection	CHF	60'000.00	11%
	Système de visualisation dans le grand hall d'accueil	CHF	12'000.00	2%
	Réseau Wi-Fi pour le théâtre et les foyers	CHF	23'000.00	4%
3.1.5	**Adaptation des locaux**	**CHF**	**18'000.00**	**3%**
	Boucle à induction magnétique (BIM) : installation d'écoute pour malentendants	CHF	18'000.00	3%
3.1.6	**Aménagements extérieurs**	**CHF**	**61'000.00**	**11%**
	Aire de livraison camion et portail	CHF	40'000.00	7%
	Bassin devant entrée théâtre		21'000.00	4%
3.1.7	**Divers et imprévus**	**CHF**	**60'000.00**	**9%**
	Honoraires spécialistes	CHF	10'000.00	2%
	Travaux accessoires, divers et imprévus	CHF	38'000.00	7%

3.2 Aspect financier

Un montant de CHF 300'000.00 figure au plan des dépenses d'investissements de 2008. L'inventaire des travaux était alors bien incomplet.

Les coûts d'exploitation annuels du réseau Wi-Fi pour le théâtre et les foyers s'élèvent à env. CHF 7'000.00 (location de la ligne ADSL, maintenance des appareils & filtrage de contenu) seront pris en compte pour le budget 2009. Le service sera gratuit pour le théâtre (artistes, impresarios, monteurs, etc.). Le service sera par contre payant pour les foyers et englobé dans le prix de la location de la salle.

Des économies sont possibles dans la mesure où les travaux pourront être exécutés par le personnel communal. Une planification fine dans le temps devrait permettre ces économies en mettant à profit les compétences et le savoir faire du personnel communal. Ces économies sont toutefois impossibles à chiffrer à ce stade de l'étude.

4 PROGRAMME

Les travaux se dérouleront de façon suivie, en fonction des opportunités mais sans perturber l'exploitation du théâtre.

Les travaux débuteront dès que possible et se termineront en principe en 2009.

5 DIVERS

5.1 Projets à venir

Panneaux solaires en toiture

D'une manière générale, nous avons le souhait de mettre à disposition nos grandes toitures plates pour la mise en place et l'installation de panneaux photovoltaïques. Nous avons été approchés par une société promouvant cette ressource énergétique. Cette société propose une installation qui pourrait être financée par des tiers ou par un partenariat avec la Commune.

Pour ce qui est de la toiture du théâtre, le projet n'est pas suffisamment avancé pour être intégré dans le présent préavis.

Ce projet permettrait d'améliorer le bilan d'émission de CO_2 sur le site de Beausobre. Si il se concrétise, il fera l'objet d'un préavis spécifique.

Rénovation des foyers

La Municipalité prévoit de rénover l'intérieur et l'équipement des foyers en 2e étape. Un préavis sera déposé en 2009 à cet effet. Ce préavis inclura également les revêtements de sols et les cloisons mobiles.

5.2 Problèmes en suspens

Locaux pour l'administration du théâtre

L'administration du théâtre est à l'étroit dans ses murs; elle a besoin de surface de bureau pour son personnel administratif et technique. Pour faire face à ces nouveaux besoins, il serait souhaitable de prévoir au moins deux bureaux supplémentaires ainsi qu'une salle de réunion plus grande.

Avec la mise en place de la réorganisation des services communaux, les surfaces libérées sur le site de Beausobre pourraient être mises à profit pour régler ce problème, en tout cas provisoirement.

5.3 Projet abandonné

Climatisation de la salle

La question du refroidissement de l'air de la salle s'est posée à maintes reprises. L'installation existante ne peut être adaptée et devrait être changée pour le refroidissement de la salle. Le montant des travaux pour la pose d'une nouvelle installation est conséquent.

La saison d'exploitation dure généralement des mois de septembre à juin. Les problèmes aigus se posent lors des spectacles et des manifestations ayant lieu en période chaude; la période du Festival Morges-sous-Rire est particulièrement concernée. Le théâtre fait relâche en période estivale.

L'installation d'une climatisation est dispendieuse en énergie; elle ne respecte pas la ligne de conduite que s'est fixée notre ville en matière de développement durable. La Ville de Morges a obtenu son label de Cité de l'énergie® en 2000. La Municipalité a admis le principe de se passer de cette dépense d'énergie dans la mesure du possible; tel semble être le cas.

Au vu de ce qui précède et de la courte période concernée dans l'année, la Municipalité a décidé de renoncer, pour le moment, à cette option.

6 CONCLUSION

La Municipalité pense qu'il est temps maintenant d'entreprendre les travaux d'entretien et de mise en conformité du théâtre. Divers travaux d'aménagements extérieurs complètent cette étape d'entretien.

Ces évolutions et améliorations concernent directement le théâtre et lui permettront d'assumer sa mission en toute sécurité et dans de meilleures conditions.

Les projets à venir ne revêtent pas le même degré d'urgence et d'importance; les services de l'administration planchent actuellement sur ces points. Nous pourrons donc revenir en temps utile auprès du Conseil communal et faire des propositions concrètes pour réaliser les projets à venir et régler les problèmes en suspens.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'entretien de CHF 550'000.00 pour le Théâtre de Beausobre,
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 18'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010,
3. de dire les charges d'exploitation annuelles du réseau Wi-Fi de CHF 7'000.00 seront portées en compte dès le budget 2009.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 septembre 2008.

la syndique	le secrétaire
N. Gorrite	G. Stella

Annexes : ment.

Théâtre de Beausobre
Plan de la salle

Scène

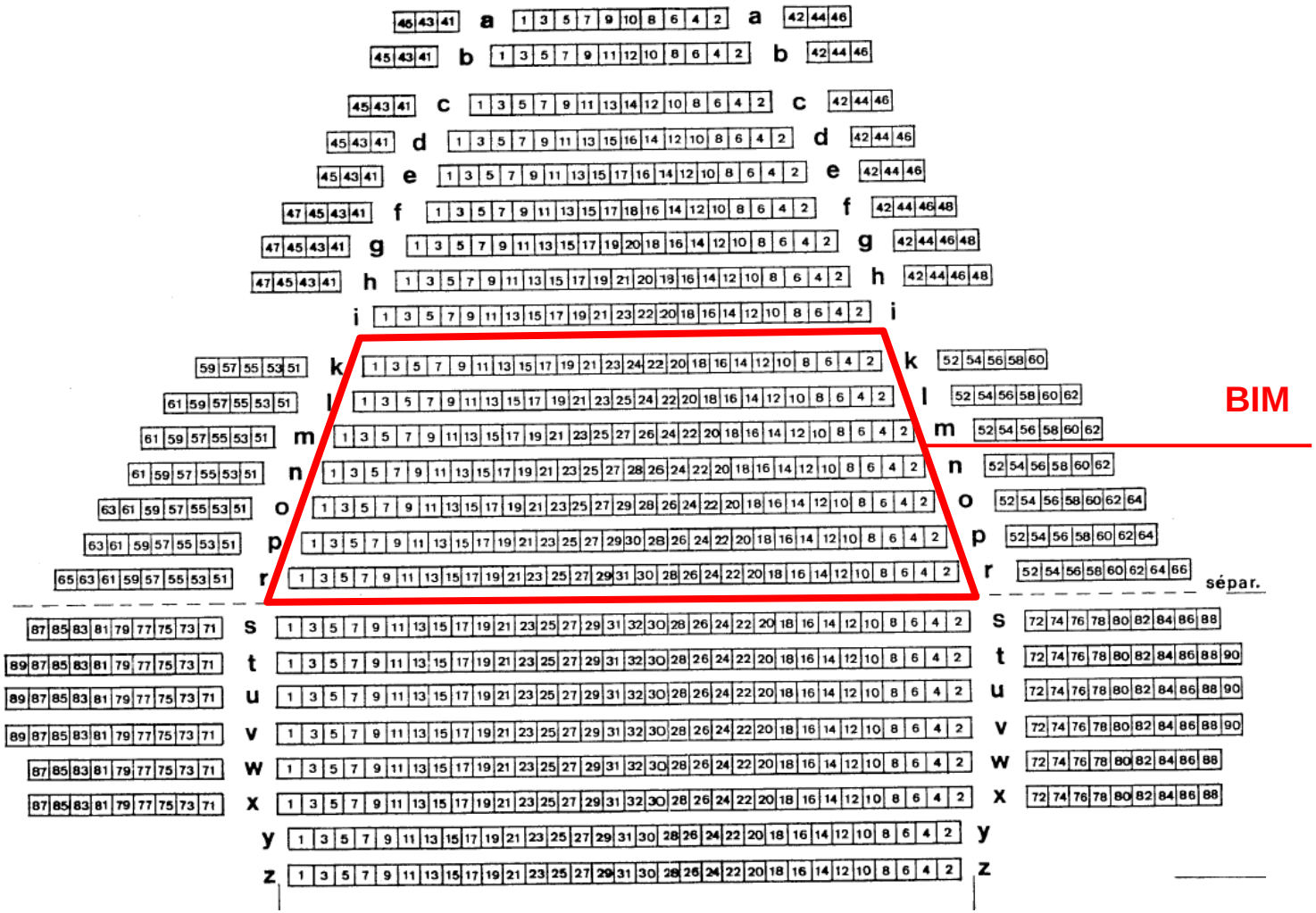

Complexe culturel de Beausobre
Projet d'aménagement - Aire de livraison camion et portail

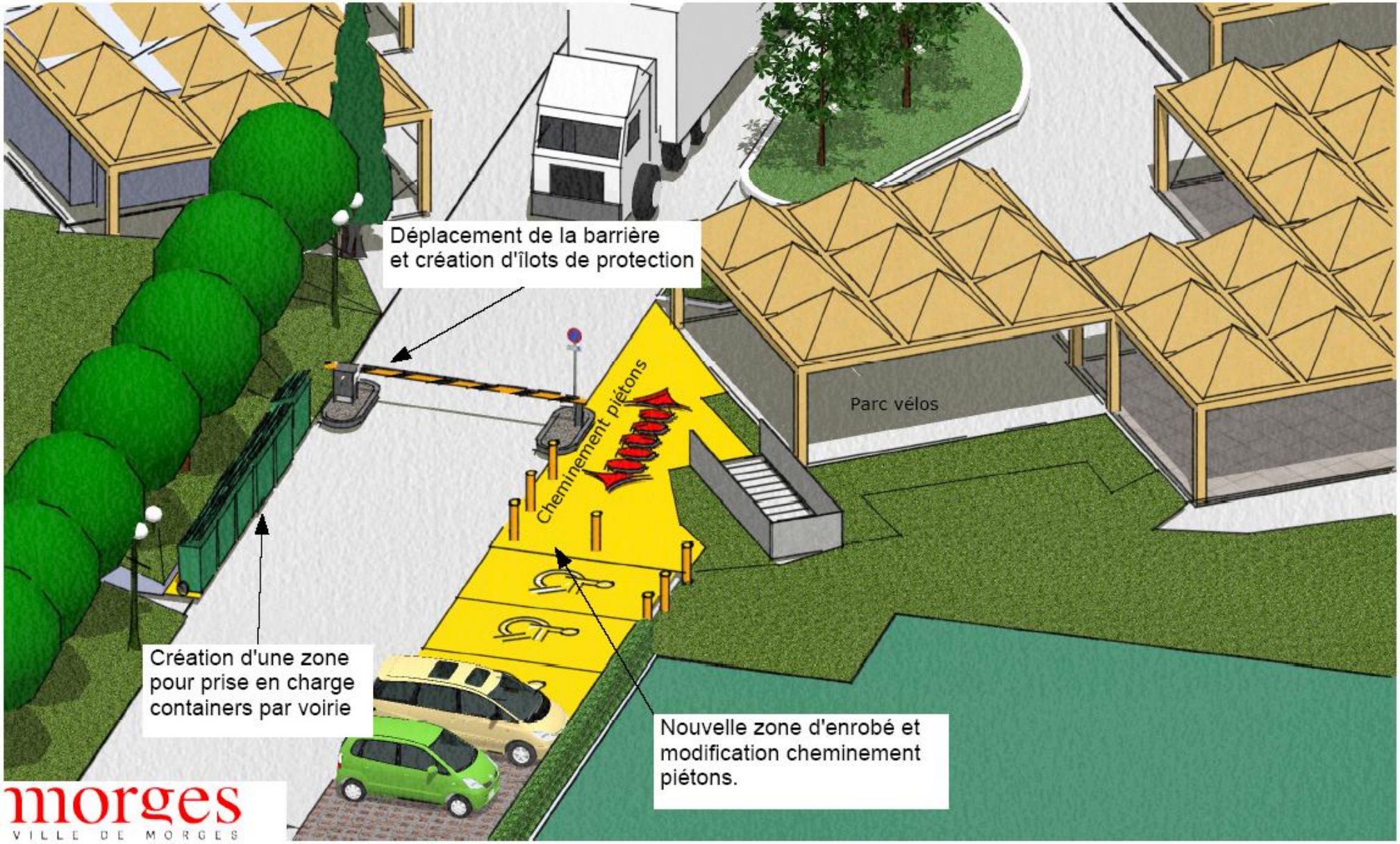

morges
VILLE DE MORGES